



avec votre compte CASI :

Comment pré-réserver vos séjours aux gîtes du CASI sur le site Internet du CASI DIJON ?

Pratique

Simple

Rapide

- Avoir un compte CASI validé
- Effectuer la pré-réservation au minimum 8 jours avant la date souhaitée
(7 nuits consécutives maxi, plus de 7 nuits : faire 2 demandes)
- Pour les périodes vacances scolaires : priorité aux actifs, accès à la pré-réservation ouvert aux retraités 15 jours avant la date souhaitée
- **1 envoi unique qui valide la réservation** : le contrat de location signé, le règlement (chèque), la caution (chèque) et l'attestation d'assurance responsable civile
- Pour les groupes : 1 seule demande, pas de demandes individuelles groupées pour constituer un groupe

Pas de compte CASI :

demande de réservation papier
accompagnée de tous les
justificatifs